Image not found or type unknown

Achat bateau en copropriété

Par **Ringo66**, le **09/06/2018** à **10:43**

Bonjour,

Je ne sais pas si je suis sur le bon forum.

J'ai acheté un bateau en copropriété avec mon ex.
Nous avons financé l'achat tous les 2, mais elle n'a ni payé l'anneau, ni l'assurance, ni les réparation.
Aujourd'hui elle me demande de lui rembourser la somme qu'elle a donnée pour l'acquisition ou le vendre.

Est-ce que dois déduire les frais que j'ai supporté seul ?
Et si je ne trouve pas d'acheteur, au prix qu'on l'a payé ?

Merci de vos réponses.

Par **youris**, le **09/06/2018** à **11:31**

bonjour,
le bateau est un bien indivis entre vous et votre ex.
rien ne vous oblige à racheter la part de votre ex surtout si le prix ne vous convient pas.
donc si vous voulez racheter la part de votre ex, vous devez trouver un accord sur le prix qui doit tenir compte de la valeur vénale du bien et pas obligatoirement sur les frais investis dans ce bien.
il est courant et logique qu'on vende moins cher un bien d'occasion après l'avoir utilisé pendant plusieurs années.
comme pour les automobiles, il doit exister des cotes d'occasions.
salutations

Par **Ringo66**, le **09/06/2018** à **15:54**

Merci Youris pour votre réponse,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés